

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention entre l'Université de Bretagne Occidentale et Quimper Bretagne
Occidentale
2018-2021**

Quimper Bretagne Occidentale est doté de la compétence « soutien à l'enseignement supérieur » lui permettant de développer une politique volontariste et se situant en totale cohérence avec le potentiel et les spécificités du tissu socio-économique de son territoire.

L'engagement proposé se traduit par un soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) dans la continuité d'un partenariat ancien initié par la Ville de Quimper puis par Quimper Communauté.

La précédente convention, signée le 13 décembre 2014 entre Quimper Communauté et l'UBO, avait pour objet de conforter et de développer les enjeux locaux en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche. Elle s'est achevée le 31 décembre 2016.

Un avenant, adopté le 1^{er} décembre 2016 par le conseil communautaire de Quimper Communauté, a permis la prolongation d'un an des dispositions contractuelles.

Rappel du contexte

L'agglomération de Quimper accueille plus de 5000 étudiants dont environ 2700 au sein de l'UBO.

Pour rappel, l'UBO est composé de plusieurs sites :

- L'IUT (Institut Universitaire de Technologie) – 1261 étudiants
- Le pôle Pierre-Jakez Hélias - 1054 étudiants
- L'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Education) 211 étudiants

- L'ESIAB (École Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne) 130 étudiants.

Les opérations d'investissement

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région, l'agglomération, en partenariat avec les autres financeurs publics, intervient de manière constante dans les opérations d'investissement de l'université.

Parmi les dernières réalisations de la période passée, citons principalement la cafétéria du pôle Pierre Jakez Hélias en 2015 et l'extension du pôle agro de l'IUT inaugurée en 2016.

D'autres projets structurants sont d'ores et déjà engagés comme le transfert de l'ESPE sur le site du campus du pôle Pierre Jakez Hélias à la rentrée 2018 et la poursuite des travaux d'adaptation de l'IUT.

Les priorités pour les années à venir sont de renforcer l'équipement numérique des salles et amphithéâtres pour permettre le téléenseignement ainsi que l'acquisition de matériels performants aux laboratoires de recherche.

Les contributions au fonctionnement

L'aide au fonctionnement, dont l'enveloppe annuelle est de 240 000 €, a permis d'intervenir dans divers domaines. On peut rappeler quelques réalisations :

1/ Le développement des formations diplômantes :

- Master patrimoine
- Licence pro IUT Aquaval
- Licence anglais/chinois
- Master management de structures touristiques littorales
- Licence 3 Anglais

2/ L'acquisition de matériel technologique de pointe :

- Viscosimètre ; logiciel de statistiques ; compteur de cellules ; colorimètre - ESIAB
- Appareil d'analyse de croissance bactérienne ; dilu-ensemenseur - LUBEM
- Appareil chromato/spectro ; cytomètre de flux- IUT

3/ Les actions visant l'ouverture à l'international et le rayonnement du territoire.

De nombreuses conférences, journées thématiques et colloques ont été menées :

- Journées nationales de la commission géographie et tourisme
- L'université d'été du Centre de Recherche Breton et Celtique
- Colloque international ECOLANG
- Makstrad Student- IUT
- Cycle de conférences sur l'histoire de l'art.

Les objectifs de la convention

Par cette convention, l'agglomération entend agir en synergie avec l'UBO dans le cadre des cinq objectifs majeurs suivants :

1. Promouvoir la dynamique générale des enseignements.
2. Développer recherche et innovation.
3. Intégrer la dynamique générale de l'UBL (Université Bretagne-Pays de Loire), campus numérique et partenariat avec l'UBS (Université de Bretagne Sud).
4. Développer l'ouverture à l'international et promouvoir le rayonnement intellectuel et scientifique du pôle quimpérois de l'UBO.
5. Accompagner la vie étudiante sur l'agglomération quimpéroise.

Les modalités financières et de suivi

La convention prévoit le versement annuel d'une subvention de fonctionnement s'élevant à 200 000 €, ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 40 000 € pour le soutien à des projets pédagogiques ponctuels.

Ces montants ainsi que les modalités de versements sont reconduits à l'identique. La durée de la convention est de quatre années, sur la période de 2018 à 2021.

Les modalités de suivi et d'évaluation comprennent des rendez-vous réguliers entre les représentants de chaque organisation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat 2018 – 2021.